



## Coronavirus - situation actuelle et informations pour le Secteur des fruits et petites baies

18 mars, 2020

### Derniers développements concernant la main-d'oeuvre

Suite à l'intervention de l'UMS/de la FUS auprès des autorités, la solution provisoire suivante a pu être trouvée pour l'entrée en Suisse de la main-d'oeuvre étrangère.

### Collaborateurs en route

Ces 8 (huit) prochains jours, les collaborateurs qui sont actuellement en route pour venir en Suisse doivent disposer d'un contrat de travail valable pour passer la frontière. L'autorisation peut ensuite être demandée en Suisse. Les noms des collaborateurs doivent être annoncés au préalable auprès du Secrétariat d'État aux migrations (SEM). Les exploitations maraîchères et fruitières peuvent transmettre les noms par une liste à Michael Amstalden, [michael.amstalden@gemuese.ch](mailto:michael.amstalden@gemuese.ch). Les listes sont envoyées tous les jours à 14h00 au SEM. Les listes arrivant plus tard, sont prises en compte le lendemain.

### Qu'est-ce qui est prévu après ?

Les collaborateurs qui devaient arriver plus tard doivent disposer d'un contrat de travail valable et d'une autorisation de courte durée (moins de 90 jours). Vous trouverez des informations par le lien ci-après : [DE](#), [FR](#),

Nous attirons votre attention sur le fait que ces réglementations sont valables actuellement et dépendent des futures décisions du Conseil fédéral. L'UMS / La FUS continuera de s'engager pour l'entrée en Suisse de la main-d'oeuvre étrangère.

Afin de disposer d'une vue d'ensemble, nous vous prions de répondre au [sondage](#) sur la main-d'oeuvre.

### Utiliser le potentiel de la main-d'oeuvre indigène

Les fédérations sont aussi en train de mettre en place des mesures pour mobiliser la main-d'oeuvre indigène. Des informations supplémentaires à ce sujet seront données dès que possible.

### Généralités

L'UMS/la FUS n'a aucune influence sur l'évolution de la situation à l'étranger. Le transit à travers l'Europe par voie terrestre n'est pas toujours possible. Calculez donc suffisamment de temps pour l'administration et l'entrée en Suisse.

Restez en contact téléphonique avec vos collaborateurs. Une discussion avec les fonctionnaires compétents peut parfois permettre de clarifier les incertitudes à la frontière.

L'UMS et la FUS collaborent étroitement et sont en contact permanent avec les autorités. Nous remercions toutes les personnes impliquées pour cette bonne collaboration et prions les membres de faire preuve de compréhension si le traitement devait durer un peu plus longtemps dans cette situation extraordinaire.